



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 2

Module : PPBE



**Matériel
d'épuisement et
d'assèchement
Pompes électriques**

Version 2



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Toutes les casernes du SDMIS disposent d'un lot épuisement (LDNOY ou LMPE) transportable par un vecteur propre à chaque caserne (VTUTP, VTUT, VFI, VFITT) ou à demeure dans les VIDP mais aussi dans la CE.V.D.E. (Cellule de Ventilation Dénoyage et éclairage) et la RGEDE (remorque groupe électrogène et dénoyage), la pompe électrique ou électro-pompe compose le "lot dénoyage".

L'origine du terme dénoyage vient du verbe dénoyer c'est-à-dire épuiser l'eau d'une mine noyée.

Ce lot est composé :

- 1 électropompe submersible de 30 m³ / h ou 60 m³ / h
- 2 tuyaux de 45 - 20 m, ou de 70 si pompe 60 m³ / h
- 2 boîtiers de dérivation,
- 2 enrouleurs 25 m – prises Maréchal.
- 2 écopés,
- 1 adaptateur 220 v maréchal – ménager,
- 1 commande,

Hauteur de refoulement maximale : 24 m.



Dans la CE.V.D.E. :

- ✓ 5 pompes électriques d'épuisement sur support (Ø 110) : 120 m³/h,
- ✓ 2 pompes NEPTUNE « eaux chargées » submersibles : 120 m³/h.
- ✓ commandes, tuyaux, etc.

Hauteur de refoulement maxi : 24 m.

Dans la RGEDE :

- ✓ 2 pompes de dénoyage de 60 m³/h en simultanées.
- ✓ Commandes, tuyaux, etc.

Hauteur de refoulement maximale : 24 m.

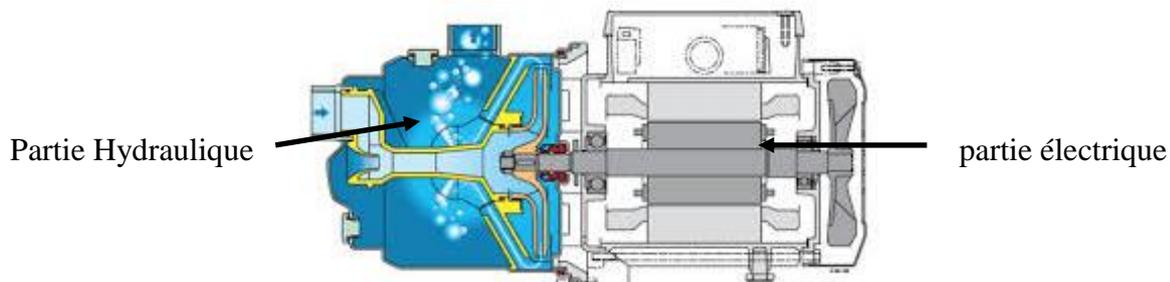




ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Une pompe électrique comprend deux parties :

- Une partie électrique contenant le moteur et sa protection permettant d'immerger celle-ci ;
- Une partie hydraulique composée d'une turbine, du corps de pompe et d'un demi-raccord de refoulement.



I. MISE EN ŒUVRE :

- Il est nécessaire de disposer d'une alimentation électrique (secteur ou groupe électrogène) appropriée.

Grâce à un adaptateur 220 v maréchal – ménager, elles peuvent être branchés directement chez un particulier.



- Dérouler totalement les rallonges électriques,
- Ne transporter la pompe qu'au moyen de sa poignée ;
- Amarrer la pompe au moyen d'une commande,
- Ne pas poser la pompe à même le sol du local à épuiser (ou le fond d'un puisard) mais intercaler un objet (une brique par exemple) pour la dégager, afin d'éviter l'aspiration de boue ou de sable.

- Disposer le tuyau de refoulement de manière à faire le moins de coude possible,

II. REGLES DE SECURITE :

- L'électropompe doit toujours être dans l'eau lors de son fonctionnement.

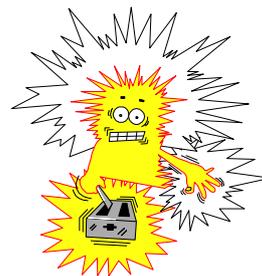
Généralement un flotteur/interrupteur arrête la pompe lorsqu'il est en position basse.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

- La prise de courant doit être munie d'une prise de terre,
- Ne jamais immerger la fiche (prise) du câble,
- Débrancher la prise avant toute manipulation,
- Ne jamais brancher la fiche sur une prise murale ayant subi l'inondation.
- Ne jamais la soulever par le câble électrique.



L'utilisation de matériels électriques en présence d'eau doit faire l'objet d'une attention particulière.

- ↻ Vérifier la présence d'une fiche de terre,
- ↻ Toute manipulation se fera **HORS-TENSION**,
- ↻ Vérifier avant toute utilisation l'état des câbles.

Seul le matériel fourni par le SDMIS et prévu à cet effet doit être utilisé (boîtes de dérivation, raccordement et interrupteur étanches, etc.).



III. ENTRETIEN :

Après chaque utilisation rincer à l'eau claire la pompe.

Signaler tout dysfonctionnement à votre chef d'agrès.